



Pfizer bat en retraite: payer pour éviter les procès pour cancer

Par [Andrea Murgia](#)

Thème: [Loi et Justice](#), [Science et médecine](#)

Mondialisation.ca, 19 mai 2024

[byoblu.com](#) 17 mai 2024

Une autre multinationale pharmaceutique, Pfizer cette fois, pour éviter des problèmes plus graves. Les produits en cause sont ceux qui sont décrits comme « sûrs » mais qui, après tout, ne l'étaient peut-être pas tant que cela.

Il semblerait que ce soit le cas du Zantac, car selon le Financial Times, la société a décidé de payer 250 millions de dollars pour régler 10 000 procès aux États-Unis.

Il est reproché à Pfizer d'avoir dissimulé les risques de cancer associés à ce médicament utilisé pour traiter les problèmes d'estomac.

Zantac et risque de cancer : pas seulement Pfizer

Parmi les autres entreprises concernées figurent les fabricants GSK et Sanofi, qui ont versé 100 millions de dollars pour 4 000 actions en justice liées au Zantac. Ensemble, ces entreprises ont perdu 45 milliards de dollars à la suite de ces actions en justice.

La Food and Drug Administration avait retiré le médicament du marché américain en 2020, précisément en raison des risques cancérigènes possibles.

Au cours des dernières décennies, le Zantac était l'un des produits les plus vendus. Il contenait de la ranitidine, qui a été retirée du marché entre 2019 et 2022 en raison d'une substance potentiellement cancérigène.

Cancer : poursuites contre Pfizer à propos du Zantac

Pfizer explique qu'elle n'a pas commercialisé le Zantac depuis plus de 15 ans et qu'elle ne l'a fait que pendant une période limitée. La multinationale affirme qu'elle continuera à se défendre contre les poursuites.

Nous pensons qu'elles ne sont pas étayées par des données scientifiques fiables », commente l'entreprise, qui ajoute toutefois qu'elle envisagera des solutions pour certains cas "le cas échéant".

L'objectif de Pfizer serait de clore les dossiers avant d'aller devant les tribunaux, où elle serait accusée par les patients atteints de cancer. Entre-temps, au cours de l'année écoulée, l'action a chuté de 27 %, en partie à cause d'une baisse de la demande de vaccins Covid.

Pfizer et AstraZeneca en retrait après des procès

Un autre fabricant dans ce domaine est AstraZeneca, qui a récemment choisi de retirer son vaccin Vaxzevria. La société anglo-suédoise est également aux prises avec des dizaines de poursuites judiciaires en raison des dommages signalés par des personnes à la suite de l'administration du vaccin.

Les effets secondaires, tels que la thrombose, sont désormais admis par l'entreprise elle-même. Pourtant, auparavant, comme dans le cas de Pfizer pour le Zantac, l'utilisation du vaccin avait été approuvée en Europe et était décrite comme « sûre ».

Mais quel est le problème pour ces multinationales ? Elles retirent le produit et offrent quand même une compensation.

Andrea Murgia

Article original et vidéo en italien :

<https://www.byoblu.com/2024/05/17/pfizer-in-ritirata-paga-per-evitare-le-cause-contro-il-cancro/>

Traduction : [Mondialisation.ca](https://mondialisation.ca)



La source originale de cet article est [byoblu.com](https://www.byoblu.com)

Copyright © [Andrea Murgia, byoblu.com](https://www.byoblu.com), 2024

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca